

## RAPPORT DE PRESENTATION

### PRESENTATION DE LA MISSION

La collégiale Saint-Loup est classée Monument Historique par arrêté du 18 septembre 1907. L'église comprend nef et chœur sans transept, les bas-côtés se prolongent en déambulatoire et plusieurs chapelles sont accolées au bas-côté sud. Il faut noter que cet édifice n'est pas voûté en pierre sur les vaisseaux principaux, la nef du XV<sup>e</sup> est voûtée en bois et le chœur couvert par un plafond et poutres du XVI<sup>e</sup> siècle. Seuls les bas-côtés sont voûtés en pierre. Cela sans doute traduit la crainte des constructeurs d'un édifice trop lourd compte tenu de la faible portance des sols.

Ces craintes se sont avérées réalistes car de nombreuses fissures se sont développées sur les voûtes en pierre, en particulier sur le côté sud, mais aussi sur le côté nord, et l'explication de ces désordres a été confirmée par le résultat des sondages carottés au pourtour du chœur sud qui faisaient état d'un sol hétérogène et peu résistant. Des consolidations très partielles ont été entreprises, mais l'observation de l'évolution des désordres doit encore être poursuivie afin de s'assurer que l'ensemble est maintenant stabilisé car de nombreuses fissures sont visibles en de multiples points de l'église, le campanile du chœur se déverse vers l'ouest et le clocher en pierre, largement fissuré, semble se déverser également.

La consultation de l'historique des travaux confirme l'état de dégradation de l'église depuis près d'un siècle. Les rapports sont tous alarmants, particulièrement pour l'état des couvertures et aussi des charpentes altérées par les fuites et dont les assemblages sont souvent déboîtés. La tâche est grande et les moyens financiers limités. Il faut donc en priorité combattre les causes de ces dégradations, la première est la pluie et ses conséquences lorsque les couvertures sont altérées. La mise hors d'eau générale est donc la première urgence qui ralentira, voire éradiquera, le processus d'altération de l'ensemble.

Aussi la commune de Briennon-sur-Armançon, propriétaire, poursuit assidument la restauration des couvertures commencée par le bas-côté sud et continuée sur le bas-côté nord de la nef, à la suite de la consolidation au début des années 2000 de la pile nord, très fragilisée et instable, et de l'arc diaphragme qu'elle supporte, qui articule le haut chœur et la nef plus modeste.

A la suite d'une consultation lancée par la Ville afin de recruter un architecte pour réaliser les études de restauration des charpentes et couvertures du chœur, Opus 5 Architectes a été retenue et désignée pour cette opération, qui comprend les études et le suivi de chantier.

Le diagnostic réalisé récemment, en complément de celui du début des années deux mille, a conclu à une grande vétusté tant des couvertures que des charpentes, et à des altérations nombreuses de la maçonnerie, notamment en arase, mais aussi en pignon. L'ensemble de ces désordres s'est traduit par des fuites nombreuses qui ont eu pour effet d'endommager les voûtes du déambulatoire et des chapelles nord.

Il convient donc de remplacer l'ensemble des couvertures du chœur, suivant le dessin en plan joint, et d'en refaire les charpentes. Le système d'évacuation des eaux pluviales actuel est assez fantaisiste et d'une efficacité douteuse compte tenu des ajustements faits au coup par coup qui ne prennent pas en compte un principe viable et pérenne. Les chéneaux encaissés demandent une grande attention dans l'évacuation des eaux, de la vigilance quant aux souillures : accumulations de mousses, de terre et de fientes qui se soldent par des engorgements et donc des fuites en partie basse des couvertures. Les chéneaux devront donc avoir des dimensions généreuses, avoir des pentes suffisantes et être aisément accessibles pour des nettoyages réguliers, au moins deux fois par an, sans moyen d'accès onéreux.

L'hétérogénéité des charpentes, résultat de nombreux ajustements et remaniements, ainsi que la dégradation importante des bois, des assemblages, nécessite une révision conséquente, des compléments nombreux, mais aussi des remplacements très importants. Ainsi il a été évalué un remplacement de près de 80% des bois.

Les couvertures en tuiles sont totalement dégradées et de nombreuses fuites en sont les conséquences.

Il est prévu de les remplacer en totalité, avec de la tuile neuve, panachée en cinq teintes, afin de conserver la couleur générale originelle des couvertures du chœur.

Les arases supportant les sablières de charpentes sont en grande partie altérées, des corniches ont disparu, des colmatages malheureux s'y sont parfois substitués. Les corniches seront donc complétées, et les arases recalées, avec les compléments nécessaires.

Les têtes de contrefort sont endommagées et appellent des reprises. Elles sont parfois recouvertes partiellement de chéneaux de dispositions peu académiques, disgracieuses et inefficaces. L'ensemble des chéneaux et descentes E.P sera reconsidéré avec un souci d'efficacité, de discrétion et de pérennité. Ainsi les parties saillantes exposées aux intempéries, telles les têtes de contrefort, seront protégées par des recouvrement en plomb, qui en retardera l'érosion.

Il faut noter que le présent projet de restauration ne concerne que les parties hautes des chapelles du déambulatoire, charpentes et couvertures, et ne traite pas la restauration des murs goutterots du chœur, ni sa couverture, et pas d'avantage les murs du déambulatoire dont l'intervention se limite aux arases. Les vitraux et remplages ne sont pas non plus inclus. Cela ne signifie pas que ces parties sont en bon état, mais que le budget alloué à la présente intervention ne permettait pas de l'étendre davantage.

## LES TRAVAUX

Ils concernent l'échafaudage et maçonnerie, les charpentes et les couvertures.

Ces travaux s'étendent sur des parties très sensibles et accidentées, chéneaux encaissés, couvertures en pavillon, nombreux enchevêtrements, autant de complexité de protection contre les intempéries, que la présence d'un parapluie permet de surmonter.

Ainsi un parapluie sera initialement monté simultanément aux installations de chantier. L'exiguïté du terrain périphérique nécessitera un plan d'installation délicat en accord avec la maîtrise d'ouvrage.

Lorsque le parapluie et les installations seront réceptionnés, la dépose de la couverture pourra commencer. Puis le charpentier procédera au bilan bois, et les travaux de charpente pourront commencer, avec pour objectif de livrer progressivement des parties restaurées au couvreur afin d'en autoriser la couverture.

Le maçon assurera la restauration des arases, la taille d'éléments de corniche, au fur et à mesure de l'intervention du charpentier afin de permettre un parfait calage des charpentes. Les murs pignons en moellons seront également restaurés.

Le couvreur traitera la pose des couvertures en tuiles cinq teintes, les chéneaux transversaux en cuivre auront des dimensions généreuses et les gouttières en cuivre sur entablements seront recalées et mieux distribuées.

Les têtes de contrefort seront recouvertes de plomb.

Les travaux sont prévus réalisés en une seule tranche et devraient durer seize mois.

